

PROPOSITION D'OLIVIER MAINGAIN

Revoir l'immunité parlementaire

L'un des derniers dossiers de dé- tion ». Ils épinglent un mande de levée d'immunité « manque de transparence » d'un député avait créé un choc dans les travaux de la commission démocratique, en mars 2016. Il s'agissait de celui d'Alain Mathot (PS) étonnamment sauvé des griffes de la justice liégeoise avec l'aval du PS et de... la N-VA. Voir les nationalistes flamands voler

au secours d'un socialiste wal- Ils proposent donc de modifier lon suspecté de corruption et de l'article 160 du règlement de la blanchiment, cela avait plus Chambre, ce qui ne nécessite qu'étonné. Les liens noués entre donc aucune révision constitu- eux autour du fonds de pension tionnelle ou légale. Le texte Ogea avaient été avancés par qu'ils déposent suggère donc certains comme explication pos- d'instaurer ce débat contradic- sible. toire afin que chacun puisse faire valoir ses arguments.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Reste qu'une fois encore, le prin- Ils veulent également arrêter la cipe même de l'immunité dont politique des réunions à huis clos, source de tous les fan- bénéficie un parlementaire tismes. Leur proposition dispose avait refait débat. Et ce débat, qu'elles doivent en principe être Olivier Maingain et Véronique publiques. Si les actes sont sans Caprasse – DÉFI – veulent le rapport avec l'exercice d'un clarifier. Ils ont déposé une pro- mandat de l'élu concerné, il position de modification du rè- pourrait, tout comme le procu- glement de la Chambre. reur du Roi, demandé que le

À leurs yeux, les modalités huis clos soit alors prononcé d'examen de la demande de le- puisqu'il s'agirait davantage vée d'immunité « posent ques- d'affaires privées. ●

CH. C.